



## NEGOCIATIONS SALARIALES : L'UNSA N'A PAS DIT SON DERNIER MOT !

Le 11 avril, les organisations syndicales devront se positionner quant à une signature éventuelle d'un accord portant sur la politique salariale de l'entreprise.

Depuis la dernière réunion, l'UNSA Clemessy a interrogé les salariés et voici ce qui ressort de la majorité d'entre eux :

OK pour que les augmentations individuelles ne puissent être inférieures à 2 % du gain de base brut (au lieu de 3 %).



Cela ne vaudra que pour cette année afin de ne pas remettre en cause l'accord d'entreprise.

Les 2% sont aussi acceptés afin que le maximum de salariés puisse bénéficier d'une promotion individuelle.



Il faudra qu'il y ait un seuil maxi. de 4 % : pas de promotion supérieure à 4 % du gain de base brut, sauf pour les salariés en situation de changement de fonction. Il ne devra pas y avoir de promotion inférieure à 40 € (et non 35 € comme proposé lors de la dernière réunion).

La Direction devra impérativement s'engager à fournir un document qui reprendra, par établissement et par catégorie socio-professionnelle, le nombre de salariés ayant bénéficié d'une promotion. Ce document fera aussi état du nombre de salariés ayant une augmentation individuelle supérieure à 4 %.

Ce document sera fourni aux organisations syndicales dès octobre 2016.



L'analyse des non-promus en 2013 - 2014 - 2015 débutera dès avril et obligatoirement avant la validation du plan de promotion 2016.

La direction l'aura compris : ces conditions sont indissociables et ne pourront faire l'objet d'aucune discussion.

**Si la direction les refuse : l'UNSA Clemessy ne signera pas.**